

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 2017-09-13

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le treizième jour du mois de septembre deux mille dix-sept (2017-09-13), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand;
Mme Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Yvon Deshaies, maire de Louiseville;
Michel Isabelle, préfet suppléant et maire d'Yamachiche;
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé;
Laurent Lavergne, maire de Saint-Sévère;
Jean Lemieux, conseiller de Saint-Léon-le-Grand;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;
Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin;
Michel Lemay, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Claude Frappier, maire suppléant de Saint-Paulin;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;
Michel Langlois, maire suppléant de Saint-Mathieu-du-Parc;
Réjean Audet, maire de Saint-Élie-de-Caxton;
Claude Boulanger, maire de Charette;
Claude Caron, maire de Saint-Boniface;
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès.

Les membres présents forment le quorum.

Également présentes :

Mmes Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Isabelle Demers, coordonnatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire;
Lyne Ricard Paillé, secrétaire au greffe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

228/09/17

Proposition de Claude Caron, maire de Saint-Boniface,
appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;

Pour adopter l'ordre du jour, tel que déposé, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code municipal, les membres du conseil étant tous présents.

Proposition adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAUX

- Ratification des décisions inscrites au procès-verbal du comité administratif du 3 août 2017

229/09/17 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

Pour ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 3 août 2017, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 août 2017

230/09/17 Proposition de Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Réjean Audet, maire de Saint-Élie-de-Caxton;

Pour approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 août 2017, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement de la réunion du conseil municipal du 9 août 2017, tenue le 10 août 2017

231/09/17 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

Pour approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement de la réunion du conseil municipal du 9 août 2017, tenue le 10 août 2017, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

232/09/17 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

Pour accepter la liste de la correspondance, telle que déposée;

Que ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES SOUMIS**Comptes du mois de de septembre 2017**

- Liste des déboursés directs du mois d'août 2017 (D/D 17-08-09), des paiements AccèsD Affaires #2360 à #2368, d'un montant de 9 450,09 \$;
- Déboursé direct du mois d'août 2017 (D/D 17-08-01), du paiement AccèsD Affaires #2369, d'un montant de 11 017,60 \$;
- Déboursé direct du mois d'août 2017 (D/D 17-08-09), du paiement AccèsD Affaires #2370, d'un montant de 11 496,68 \$;
- Liste des déboursés directs du mois d'août 2017 (D/D 17-08-09), des paiements AccèsD Affaires #2371 à #2375, d'un montant de 37 621,10 \$;
- Déboursé direct du mois d'août 2017 (D/D 17-08-22), du paiement AccèsD Affaires #2376, d'un montant de 17 390,98 \$;
- Liste des déboursés directs du mois d'août 2017 (D/D 17-08-23), des paiements AccèsD Affaires #2377 à #2385, d'un montant de 2 540,43 \$;
- Liste des comptes à payer du mois d'août 2017 (C/P 17-08-09), des chèques #21345 à #21356, d'un montant de 75 235,61 \$;
- Compte à payer du mois d'août 2017 (C/P 17-08-15), du chèque #21357, d'un montant de 100 000,00 \$;
- Liste des comptes à payer du mois d'août 2017 (C/P 17-08-18), des chèques #21358 à #21361, d'un montant de 12 357,71 \$;
- Liste des comptes à payer du mois d'août 2017 (C/P 17-08-29), des chèques #21362 à #21371, d'un montant de 110 042,95 \$;
- Liste des comptes à payer du mois de septembre 2017 (C/P 17-09-14), des chèques #21372 à #21430, d'un montant de 426 073,15 \$;
- Compte à payer du mois d'août 2017 (C/P 17-08-31) – Territoire public, du chèque #92, d'un montant de 340,00 \$;
- Compte à payer du mois de septembre 2017 (C/P 17-09-06) – Paiement par transit #T8, d'un montant de 3 500,00 \$;

Totalisant la somme de huit cent dix-sept mille soixante-six dollars et trente cents (817 066,30 \$);

233/09/17 Proposition de Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin, appuyée par Laurent Lavergne, maire de Saint-Sévère;

Pour approuver les comptes à payer du mois de septembre 2017 de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de huit cent dix-sept mille soixante-six dollars et trente cents (817 066,30 \$);

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

GESTION FINANCIÈRE

Objet : Déneigement des stationnements de l'immeuble de la MRC de Maskinongé
N/D : 1-3-4 (210.03)

Considérant que par la résolution #222/09/14, le conseil de la MRC de Maskinongé a octroyé le contrat de déneigement des stationnements de l'immeuble de la MRC de Maskinongé, à l'entreprise Service Plus G.M. inc. pour une période de trois (3) ans, lequel se terminait au printemps 2017;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour le déneigement des stationnement de l'immeuble de la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

234/09/17 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

De procéder à un appel d'offres dans le journal l'Écho de Maskinongé, afin de publier une invitation à soumissionner pour le déneigement des stationnements de l'immeuble de la MRC de Maskinongé, pour période d'un (1) an, de trois (3) ans ou de (5) cinq ans.

Proposition adoptée à l'unanimité.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN)

Objet : Entente de délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
Dépôt du rapport annuel sur la quantité et la valeur du minerai extrait

Considérant que la MRC de Maskinongé est délégataire pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles depuis avril 2011 concernant la gestion foncière et de la gestion du sable et du gravier sur les terres publiques du domaine de l'État;

Considérant que conformément à l'article 215 de la *Loi sur les mines* (RLRQ, c. M-13.1), le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles doit rendre public, une fois par année et pour chaque bail d'exploitation de substances minérales de surface, la quantité et la valeur du minerai extrait au courant de l'année précédente;

Considérant que le MERN demande à la MRC de Maskinongé de compléter les rapports à cet effet, et ce, conformément à la loi sur les mines;

POUR CES MOTIFS :

235/09/17 Proposition de Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;

D'adopter le rapport sur la quantité et la valeur du minerai extrait préparé par le Service d'aménagement et de développement du territoire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 et de le déposer auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

Proposition adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROJET DE LOI 122 – EFFET SUR LA DÉCISION À PORTÉE COLLECTIVE 367887

Pour information :

Madame Isabelle Demers, coordonnatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire, informe que la MRC a reçu une correspondance de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), à l'effet que l'adoption de la loi 122 avait des effets rétroactifs pour les municipalités de Louiseville, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Alexis-des-Monts :

- En effet, la décision à portée collective est, depuis le 16 juin 2017, effective sur l'ensemble du territoire de la MRC, et ce, même pour les municipalités qui n'ont pas adopté les règlements de concordance à cet effet. Les trois municipalités concernées peuvent, d'ores et déjà émettre, en conformité avec le contenu de la décision 367887, les permis résidentiels.
- L'article 59.4 de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles* (LPTAA) a été abrogé avec l'entrée en vigueur de la loi 122. Ce dernier indiquait : La décision de la commission favorable à une demande à portée collective ne prend effet qu'à compter de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme de la municipalité locale concernée qui introduit les conditions qui y sont prévues à titre de normes impératives.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

**Objet : Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)
Rapport de projets déposés
N/D : 2-2 (2015-2016) (305.04)**

Considérant l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en juillet 2015;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté par la résolution #342/12/15, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*;

Considérant le rapport de projets déposés, dans le cadre de ladite politique;

POUR CES MOTIFS :

236/09/17 Proposition de Réjean Audet, maire de Saint-Élie-de-Caxton, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette;

Pour accepter les projets suivants, à savoir :

Projet	Promoteur	Montant accordé
Amélioration de la communication avec les citoyens et de la visibilité (refonte du site Internet)	Sainte-Angèle-de-Prémont	9 433,00 \$
Parc intergénérationnel	Maskinongé	46 381,00 \$

Que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et le promoteur, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente;

Que l'agente de développement du territoire du Service du développement économique et du territoire soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

**Objet : Entente de développement culturel
Fonds d'initiatives culturelles
Rapport du comité d'analyse
N/D : 10-5-1 (305.04)**

Considérant l'entente de développement culturel intervenue entre le ministre de la Culture et des Communications et la MRC de Maskinongé;

Considérant que dans le cadre de ladite entente, un fonds visant à soutenir des initiatives culturelles a été mis sur pied;

Considérant que ce fonds comporte une enveloppe budgétaire d'environ 22 000 \$ pour l'année 2017 et peut octroyer des montants maximaux de 2 000 \$ par projet;

Considérant qu'un comité d'analyse a procédé à l'étude des projets déposés, dans le cadre de ladite entente, le 12 septembre 2017;

Considérant la recommandation dudit comité d'analyse;

POUR CES MOTIFS :

237/09/17

Proposition de Laurent Lavergne, maire de Saint-Sévère, appuyée par Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin;

Pour accepter le rapport du projet déposé du fonds d'initiatives culturelles, pour l'année 2017, et la recommandation du comité d'analyse des projets suivants, à savoir :

Nom du projet	Promoteur	Montant accordé
Activités dans le cadre des Journées de la culture	Service récréatif et sportif d'Yamachiche	500,00 \$
Capture ta région	Carrefour Jeunesse Emploi	2 000,00 \$

Que le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, tous les documents requis pour ce projet.

Proposition adoptée à l'unanimité.

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

**Objet : Travaux d'aqueduc, d'égout
Offres de service pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier dans le cadre du projet de prolongement des services de la rue Saint-Marc
N/D : 12/7-3 (1410-0313)**

Considérant que des travaux de prolongement des services de la rue St-Marc doivent être exécutés dans le parc industriel régional (Phase I);

Considérant qu'à cet effet, un appel d'offres public a été lancé par la MRC de Maskinongé, en vertu de la résolution #186/07/17;

Considérant que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission dans les délais requis;

Considérant le rapport de l'ingénieur, en date du 1^{er} septembre 2017;

POUR CES MOTIFS :

238/09/17 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

Pour octroyer le contrat à l'entreprise Les Services EXP inc., étant le plus bas soumissionnaire, afin d'exécuter les travaux de contrôle qualitatif des matériaux en chantier pour les travaux dans le cadre du projet de prolongement des services de la rue Saint-Marc, au montant total de 13 850,75 \$, plus taxes, et ce, payable suivant les modalités déterminées au cahier des charges.

Que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la MRC de Maskinongé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS

Objets : - **Gestion financière : rapport budgétaire au 31 août 2017**
- **Cour municipale régionale : - rapport des statistiques**
- **Service d'évaluation : rapport des activités / août 2017**
- **Comité de sécurité publique : compte-rendu du 29 juin 2017**
- **Comité de sécurité incendie : compte-rendu du 8 août 2017**
- **Comité des directeurs incendie : compte-rendu du 8 août 2017**
- **Ressources humaines : rapport de la direction générale / août 2017**

239/09/17 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

Pour accepter le dépôt :

- du rapport budgétaire au 31 août 2017;
- du rapport de statistiques, en date du 1^{er} septembre 2017, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé;
- du rapport des activités du service d'évaluation, en date du 31 août 2017, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation;
- du compte-rendu du comité de sécurité publique, en date du 29 juin 2017;
- du compte-rendu du comité de sécurité incendie, en date du 8 août 2017;
- du compte-rendu du comité des directeurs incendie, en date du 8 août 2017;
- du rapport de la direction générale, pour le mois de août 2017;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule et membre du comité de sécurité incendie, mentionne que les municipalités vont recevoir un projet de résolution concernant la formation des pompiers.

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

**Objet : Gestion des cours d'eau
 Demande de modification du règlement sur la tarification reliée à
 l'exploitation de la faune
 N/D : 1-5-3/04 (710.0304)**

Considérant la résolution #17-08-292 adoptée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais, lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2017, à savoir :

« Attendu que les Municipalités régionales de comté (MRC) du Québec se sont vu confier la compétence exclusive des cours d'eau de leur territoire en vertu de la Loi sur les compétences municipales (LCM) (L.R.Q., chap. C-47) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

Attendu que la LCM confère aux MRC le devoir et l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux des cours d'eau lorsqu'elles sont informées de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens (art. 105) et confère le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien de cours d'eau (art. 106);

Attendu que les barrages de castor peuvent représenter une obstruction;

Attendu que les MRC peuvent, en vertu de l'article 104 de la LCM, adopter une réglementation demandant au citoyen d'intervenir pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau, notamment dans le cadre de la présence d'un barrage de castor qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

Attendu que la MRC des Collines-de-l'Outaouais a, par sa résolution #10-12-420, adopté le règlement 152-10 : Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que chaque année, en vertu de son règlement #152-10, la MRC des Collines-de-l'Outaouais exige qu'une soixantaine d'interventions soient réalisées par des propriétaires pour rétablir le libre écoulement des cours d'eau obstrués par le castor;

Attendu que la tarification appliquée à certains services administratifs en vertu du règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune (L.C.F. chap. C-61.1, r 32) entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017 prévoit un tarif de 320 \$ pour l'obtention d'un permis SEG (permis permettant la capture des animaux sauvages à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune);

Attendu que le règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune (L.C.F. chap. C-61.1, r 32) présente une contradiction qui doit être corrigée puisque :

- *À l'article 10.4 paragraphe 3^o on mentionne que les activités réalisées dans un habitat faunique par une MRC en application de l'article 105 ou 106 de la LCM sont exemptés de tarification. Cependant, comme les barrages de castor ne sont pas des habitats fauniques définis à l'article 1 du Règlement sur les habitats fauniques, ils sont régis par l'article 26 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF). L'intervention sur des barrages de castor de façon préventive, en vertu de l'article 105 de la LCM, n'est donc pas exclue d'une tarification reliée à l'obtention d'un permis SEG;*

Attendu que tarifier les citoyens et les MRC pour une intervention rendue obligatoire par une autre loi, en l'occurrence la Loi sur les compétences municipales, est un non sens;

Attendu que cette nouvelle tarification augmente le risque que des activités de gestion de la faune soient effectuées par des citoyens sans que les autorisations requises ne soient obtenues, ce qui peut nuire à la protection des habitats fauniques, ce qui est, paradoxalement, un objectif de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par son arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), précise que les travaux que doit réaliser une MRC pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en application de l'article 105 de la LCM sont exemptés de frais relatifs au traitement d'une demande de certificat d'autorisation »;

POUR CES MOTIFS :

240/09/17 Proposition de Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

Que le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC des Collines-de-l'Outaouais, dans ses démarches :

- de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Luc Blanchette, de modifier, dans les plus brefs délais, l'article 7.0.1 du Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, afin d'exclure de la tarification reliée à l'exploitation de la faune toutes les interventions faites par une MRC ou des citoyens lorsque ces derniers sont effectuées en vertu des articles 103 à 110 de la LCM.

Proposition adoptée à l'unanimité.

c.c. Ministre des Forêts de la Faune et des Parcs
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Fédération québécoise des municipalités (FQM)
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

MRC D'AVIGNON

Objet : Demande la reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

N/D : 1-5-3/04 (710.0304)

Considérant la résolution #CM-2017-08-22-341 adoptée par la MRC d'Avignon, lors de la séance ordinaire tenue le 22 août 2017, à savoir :

« Considérant que 2017-2018 sera la dernière année du programme PADF;

Considérant que ce programme permet, notamment :

- ♦ d'appuyer le fonctionnement des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire;*
- ♦ de favoriser l'acquisition de connaissance et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux dans le but de favoriser une meilleure concertation des intervenants des Tables GIRT;*
- ♦ de permettre le financement de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques;*

Considérant que les retombées du programme PADF sont majeures dans les régions où la forêt occupe une grande part de l'économie;

Considérant que le programme PADF a permis des investissements importants, la création de plusieurs centaines d'emplois et contribuer à la consolidation des milieux de vie de notre région;

Considérant que le PADF est essentiel pour l'atteinte de la stratégie sylvicole élaborée par le forestier en chef pour le maintien de la possibilité forestière sur les terres publiques intramunicipales »;

POUR CES MOTIFS :

241/09/17 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

Que le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC d'Avignon, dans ses démarches, de demander :

- 1) au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, la reconduction du programme PADF;
- 2) à la FQM de faire les pressions nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin de s'assurer de la reconduction du programme PADF

Proposition adoptée à l'unanimité.

CONSORTIUM

**Objet : Entente sectorielle en développement social
Autorisation de signature de l'accord de regroupement
N/D : 1-3-6 (210.05)**

Considérant que les parties reconnaissent l'expertise du Consortium en développement social de la Mauricie qui anime la mobilisation régionale et soutient les actions concertées régionales et territoriales;

Considérant que les parties reconnaissent la pertinence de se doter d'un plan d'action régional en développement social qui répond à la nécessité d'un travail collectif et intersectoriel;

Considérant que les parties désirent s'engager en développement social sur un horizon de trois (3) ans;

Considérant que le comité directeur du Consortium appuie la proposition de déposer, dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), un projet de collaboration intersectorielle régional en développement social;

Considérant que le comité directeur, sur la base des discussions de la rencontre du 7 septembre 2017, appuie la participation des partenaires actuels de l'entente à une table ad hoc menée par Emploi Québec pour assurer la transition de l'entente;

POUR CES MOTIFS :

242/09/17 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès;

Que la MRC de Maskinongé accepte de mandater monsieur Serge Dubé, maire de Saint-Paulin, pour signer un accord de regroupement et participer à la table ad hoc d'Emploi-Québec pour assurer le financement transitoire du Consortium et accepte le dépôt d'un projet de trois (3) ans au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la concertation en développement social régional.

Proposition adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR RAPHAËL PICARD

Objet : Félicitations

Considérant que lors du Championnat canadien de baseball U15 qui s'est tenu le 27 août 2017, à Île-du-Prince-Édouard, l'équipe du Québec, dans laquelle évoluait Raphaël Picard, de Saint-Alexis-des-Monts, a remporté la médaille d'or;

Considérant que Raphaël Picard a joué un rôle important dans la victoire de son équipe en finale, en captant la balle qui représentait le troisième et dernier retrait de la rencontre ;

Considérant que son équipe a cumulé un total de six victoires en autant de parties et a remporté le match le plus important en finale;

Considérant que l'équipe du Québec réunissait des joueurs de plusieurs régions du Québec, il était le seul représentant de la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

243/09/17 Il est unanimement proposé et résolu :

Que le conseil de la MRC de Maskinongé félicite monsieur Raphaël Picard, pour avoir remporté la médaille d'or lors du Championnat canadien de baseball U15, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Que les membres du conseil de la MRC de Maskinongé sont fiers de la réussite de ce joueur de baseball, et lui souhaitent que son succès se poursuivre.

Proposition adoptée à l'unanimité.

MESSIEURS GUILLAUME BLAIS ET STEVE LAJOIE

Objet : Félicitations

Considérant que les canotiers Guillaume Blais, de Saint-Boniface et Mathieu Pellerin, de Mirabel, ont été couronnés « Champions » de la 84^e édition de la Classique internationale de canots de la Mauricie, en C2;

Considérant que ces athlètes sont des exemples de persévérance et de détermination;

POUR CES MOTIFS :

244/09/17 Il est unanimement proposé et résolu :

Que le conseil de la MRC de Maskinongé félicite messieurs Guillaume Blais et Steve Lajoie, pour avoir remporté la 84^e édition de la Classique internationale de canots de la Mauricie, en C2.

Que les membres du conseil de la MRC de Maskinongé sont fiers de la réussite de ces canotiers, et souhaitent que leur succès se poursuivre.

Proposition adoptée à l'unanimité.

PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC

Objet : Remerciements

Considérant que la 15^e édition des Portes ouvertures sur les fermes du Québec s'est déroulée le dimanche 10 septembre 2017;

Considérant qu'au fil des ans, cet évènement est devenue la plus importante vitrine sur le savoir-faire des agricultrices et des agriculteurs de la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

245/09/17 Il est unanimement proposé et résolu :

Que le conseil de la MRC de Maskinongé désire remercier ces agricultrices et agriculteurs, qui ont ouvert si chaleureusement leurs portes à la population, lors de la journée des Portes ouvertes sur les fermes du Québec, le 10 septembre 2017, à savoir :

- Ferme Steve Croisetière – Saint-Paulin (production laitière)
- Ferme Jean Damphousse – Maskinongé (production ovine)

Proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin, invite le conseil de la MRC de Maskinongé à la Fête des Moissons et l'exposition des voitures anciennes, le samedi 16 septembre 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions provenant des personnes présentes dans la salle, concernant entre autres :

- les ateliers qui seront tenues lors du congrès de la FQM
- l'aide à Solidarité Ristigouche
- sur le dépôt du rapport de l'entente de délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État (sujet #3.1 de l'ordre du jour)
- sur le dossier Internet haute vitesse.

LEVÉE DE LA SÉANCE

246/09/17 Proposition de Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin, appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès;

Pour lever la séance à vingt heures (20 h), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Lyne Ricard Paillé,
Secrétaire au greffe

ROBERT LALONDE,
PRÉFET

JANYSE L. PICHETTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE**SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017**

- 01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) :**
- 1.1. Accuse réception des résolutions #201/08/17 et #204/08/17 adoptant deux projets de règlement et modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé.
 - 1.2. Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT), prolongation de la période de réception des commentaires jusqu'au 1^{er} octobre 2017.
 - 1.3. Décret ZIS - note explicative pour l'application du décret.
- 02. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE :**
- 2.1. Avis de dépôt au cadastre :
 - Louiseville
 - Saint-Alexis-des-Monts
 - Saint-Barnabé
 - Saint-Édouard-de-Maskinongé
 - Sainte-Ursule
 - Saint-Élie-de-Caxton.
 - 2.2. Modification du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État.
 - 2.3. Accuse réception de la résolution #2017-08-218 concernant la modification des lignes directrices du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le cadre des ventes des terres du domaine de l'État.
- 03. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS :**
Entente de développement culturel 2017-2020 - Programme Aide aux initiatives de partenariat.
- 04. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :**
Accuse réception du rapport annuel d'activités 2016 (an 7) ainsi que de la résolution #210/08/17.
- 05. MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION :**
- 5.1. Avis de travaux sur les routes du territoire.
 - 5.2. Accuse réception de la résolution #190-07-17, intitulée "Demande au Ministère de prendre en charge les coûts des travaux aux traverses à niveau".
 - 5.3. Aide financière pour l'entretien de la Route verte 2017-2018.

- 06. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :**
Demande d'entretien du cours d'eau Neveu situé dans la municipalité de Yamachiche.
- 07. MUNICIPALITÉS / VILLES :**
- 7.1. Louiseville :**
Résolution #2017-280 / Demande collective - Politique Familles-Aînés 2015-2017.
- 7.2. Maskinongé :**
- 7.2.1.** Résolution #235-08-17 / Réseau de téléphonie IP - mesures d'urgence.
7.2.2. Résolution #236-08-17 / Projet de regroupement des services de sécurité incendie.
- 7.3. Saint-Boniface :**
- 7.3.1.** Résolution #155-17 adoptant le règlement #337-2017-01 modifiant le règlement de zonage.
7.3.2. Résolution #150-17 - Municipalité Amie des Aînés - Renouvellement.
- 7.4. Saint-Élie-de-Caxton :**
Communiqué : Un dimanche branché à Saint-Élie-de-Caxton le 3 septembre.
- 7.5. Saint-Léon-le-Grand :**
Résolution #188-217 / Réseau téléphonie IP - Mesures d'urgence en cas de panne du réseau MRC.
- 7.6. Sainte-Ursule :**
Résolution #156/08/17 / Personne responsable des cours d'eau.
- 08. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ :**
- 8.1. Orientations gouvernementales en aménagement du territoire :**
- MRC de Thérèse-de Blainville : Résolution #2017-07-151
 - MRC du Fjord-du-Saguenay : Résolution #C-17-210
 - MRC des Pays-d'en-Haut : Résolution #197-08-17
 - MRC d'Avignon : Résolution 2017-08-22-323
 - MRC de Manicouagan : Résolution #2017-181
- 8.2. MRC des Chenaux :**
Résolution #2017-08-138 adoptant le règlement #2017-103 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.
- 09. ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES RIVERAINS DES LACS EN CROIX, BERNARD ET RÉGIS :**
Projet Le Baluchon - Lacs en Croix, Bernard et Régis.
- 10. ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE :**
- 10.1.** Recherche guides bénévoles pour la journée "Viens vivre la forêt", le jeudi 28 septembre 2017.
- 10.2.** Nouvelle chance de prendre le train du Triton.

-
-
- 11. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE :**
Bulletin Le Carrefour Express - Août 2017.
- 12. CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE MASKINONGÉ :**
Invitation au dévoilement officiel d'un visuel de valorisation.
- 13. COMITÉ VIGILANCE HYDROCARBURES LANAUDIÈRE :**
Invitation à une conférence de presse, le mercredi 23 août 2017 "La protection de l'eau, c'est vital".
- 14. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) :**
Accuse réception d'une demande d'autorisation pour le PIR.
- 15. FABRIQUE DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS :**
Inauguration de la Place Desjardins, le 6 octobre 2017.
- 16. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :**
- 16.1. Communiqués :**
- Communication FQM-UPA-FRAQ sur le service L'ARTERRE.
 - Programme Jeunes et relève municipale.
 - La FQM en mode solution.
 - C.A. de la FQM - Les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire sont inacceptables pour les régions du Québec.
 - La FQM dévoile les finalistes des prix Elsie-Gibbons, Jean-Marie-Moreau et Leadership municipal.
- 16.2. Cet automne, une foule de formations vous attendent!**
- 17. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :**
Accuse réception de la résolution #191-07-17 à propos de la demande formulée par la Ville de La Tuque afin d'obtenir des redevances sur les barrages hydroélectriques situés sur son territoire.
- 18. HYDRO-QUÉBEC :**
Infolettre Affaires : Des services adaptés à vos besoins.
- 19. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC :**
- 19.1 Communiqué :**
- Le conseiller : Pleins feux sur la maintenance de la sécurité des lieux pour les locaux municipaux loués.
- 19.2. Infolettre MMQ - Août 2017.**

- 20. OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE :**
Bulletins de l'Office national de l'énergie :
- 10 août 2017 21 août 2017.**21. POSTES CANADA :**
Avis concernant les nouvelles étiquettes d'expédition manuelles et enveloppes prépayées.
- 22. QUÉBEC EN FORME :**
Convention de subvention.
- 23. SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU) :**
Permis de brûlage industriel - Délivrance.
- 24 TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE LA MAURICIE (TREM) :**
24.1. Assemblée générale annuelle, le vendredi 29 septembre 2017.
24.2. Infolettre : Invitation au Forum TCRLSP 2017.
- 25. TRANSCANADA :**
Atelier de développement du plan d'intervention géographique - Projet Oléoduc Énergie Est.
- 26. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) :**
26.1. Communiqués :
- Journée internationale de la jeunesse "Le 5 novembre prochain, prends ta place et vote".
- Tournée régionale 2017 du Carrefour du capital humain de l'UMQ. Un rendez-vous incontournable pour les gestionnaires municipaux!
- Conflit sur le bois d'œuvre - L'UMQ lance une vaste offensive auprès des sénateurs américains.
26.2. Accuse réception de la résolution #191/07/17 demandant au gouvernement pour des redevances sur les barrages hydroélectriques sur le territoire de La Tuque.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(article 961, Code municipal du Québec)

Je, soussignée, Janyse L. Pichette, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées et approuvées par le conseil municipal.

FONDS D'ADMINISTRATION

Septembre 2017

Séance du : 13 / 09 / 2017

Résolution numéro : 233 / 09 / 17

AccèsD Affaires : #2360 à #2385

Chèques : #21345 à #21430

Territoire public : #92

Paiement par transit : T8

Total : 817 066,30

Date : 14 / 09 / 2017

Janyse L. Pichette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

